

Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 25/09/81
1ère Modification approuvée par DCM de juillet 1987
2ème Modification approuvée par DCM de janvier 1995
1ère Mise à jour approuvée en 1996
2ème Mise à jour approuvée en décembre 2004
1ère Révision simplifiée approuvée par DCM d'octobre 2005

3ème MODIFICATION
Approuvé le 29 mars 2012

Notice sanitaire

Maîtrise d'œuvre de la modification
atelierurbain
23 impasse des Bons Amis,
31200 Toulouse

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le Grand Toulouse
communauté urbaine

SIEMN 31

COMMUNE DE MONDOUZIL

NOTICE EXPLICATIVE

Réseau de distribution d'eau potable

L'objet du présent mémoire est de décrire les installations du Grand Toulouse et du SIEMN 31, la configuration du réseau d'eau potable de la commune ainsi que les possibilités de desserte de nouveaux branchements sur ce réseau.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat regroupe 66 communes situées à l'est de TOULOUSE réparties sur 7 cantons.

Antérieurement au 1er janvier 2005, il y en regroupait 79 sur 8 cantons dont :

- 64 par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 1956,
- 15 par arrêté préfectoral en date du 28 mai 1965,

A la suite de la prise de compétence « Eau Potable » par la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, 12 communes ont fait l'objet d'un retrait du Syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2004.

De même, lors de la prise de compétence « Eau Potable » de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, la commune de PIN BALMA a fait l'objet d'un retrait du Syndicat par arrêté préfectoral du 16 janvier 2009.

Depuis le 1er janvier 2011 et l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, les communes d'Aigrefeuille, Mons, Beaupuy, Mondouzil, Dremil Lafage et Montrabé ont fait l'objet d'un retrait du périmètre du Syndicat par arrêté préfectoral du 9 décembre 2010.

En vertu d'une convention de coopération passée avec le SICOVAL, le Syndicat poursuit l'entretien des ouvrages du réseau ainsi que le service aux usagers sur le territoire des communes transférées.

L'eau potable nécessaire à l'alimentation des usagers du Syndicat est fournie gravitairement par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) – 102 rue du Lac – Immeuble Les Erables – BP 68150 - 31681 LABEGE CEDEX.

Cet organisme a construit sur la rivière le Sor dans la Montagne Noire, un barrage dit "Les Cammazes" créant ainsi une retenue destinée entre autre à l'alimentation en eau potable d'un vaste ensemble de communes réparties dans les départements de l'AUDE, de la HAUTE-GARONNE et du TARN.

L'Institution a édifié un nouveau barrage dit de "La Galaube" sur l'Alzeau. Sa mise en service a été effectuée durant l'été 2001.

Cet ouvrage est destiné à pérenniser et sécuriser la ressource en eau brute dont dépendent de nombreux usages de l'eau (eau potable, irrigation, soutien d'étiage, Canal du Midi, ...).

L'eau brute est d'abord traitée en deux phases, une clarification et une désinfection aux usines de "Picotalen" sur la commune de SOREZE dans le TARN.

La désinfection se constitue d'un traitement à l'ozone et d'une chloration.

Enfin, une réminéralisation est nécessaire pour mettre l'eau à son équilibre calco-carbonique.

Ensuite, l'eau est acheminée par un réseau de canalisations formant depuis l'unité de production une rocade triangulaire dont les côtés réunissent SAINT FELIX DE LAURAGAIS et PUYLAURENS. Ce réseau de répartition est en service depuis 1958.

L'eau nécessaire au Syndicat est prélevée sur les ouvrages de l'IEMN par l'intermédiaire de huit sites distincts équipés de compteurs. Le prélèvement de la majorité de l'eau achetée à l'IEMN s'effectue à SAINT FELIX DE LAURAGAIS.

Le réseau d'eau potable du Syndicat, construit à partir de 1959, est aussi de type exclusivement gravitaire et comprend des ouvrages de distribution dits "Basse Pression" (BP) et des canalisations de transport dites "Haute Pression" (HP). La longueur totale de toutes les conduites tous diamètres confondus est de 2300 km environ.

Le réseau primaire mis en place depuis 1959 est constitué par 60 réservoirs, dont 9 sous la compétence du SICOVAL et 1 sous la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, de capacités variant de 50 m³ à 2000 m³, et à partir desquels la desserte de 61 083 habitants, dont 17 061 situés sur le territoire SICOVAL et 9 794 situés sur le territoire de la CUGT, est assurée par des conduites de 34 mm à 350 mm de diamètre nominal, hors branchements, essentiellement en fonte et PVC.

Le réseau de transport, réalisé à partir de 1971 pour renforcer le réseau primaire, est placé directement sous la charge de l'unité de production. Il est uniquement destiné au remplissage des réservoirs, 36 sur 61 en service étant actuellement alimentés par ce réseau.

La pression de service moyenne du réseau de transport est de l'ordre de 28 bar. Les conduites sont en acier et en fonte, en diamètres nominaux de 125 mm à 500 mm.

Actuellement, la majeure partie des ouvrages d'ossature est terminée, ainsi que l'essentiel du réseau de distribution, tant dans les agglomérations que dans les écarts.

Des travaux de renforcement et d'extension sont régulièrement entrepris pour améliorer le service existant et répondre à de nouveaux besoins.

II - PRESENTATION DU RESEAU DE LA COMMUNE

La distribution en eau potable du territoire communal est assurée par les réservoirs surélevés de LAVALETTE et de VALLESVILLES

Le réservoir surélevé de LAVALETTE mis en service en 1968, possède une capacité de 300 m³ et une cote de niveau d'eau du trop-plein de 250,40 m NGF, soit 20 m par rapport au terrain naturel.

Son remplissage est effectué en BP par une canalisation en fonte Ø 150 mm placée sous la charge du réservoir de SAINT PIERRE DE VERFEIL et en HP par la canalisation en acier Ø 150 mm.

Ce réservoir alimente la partie Nord de la commune et dessert 661 abonnés dont 12 sur la commune de LAVALETTE.

Le château d'eau de VALLESVILLES, situé quartier « La Gounelle » en bordure de la Route Départementale n° 59, mis en service en 2003, possède une capacité de 950 m³, une hauteur de radier sous cuve de 15 m et une cote de niveau d'eau du trop-plein de 278,80 m NGF, soit 30,80 mètres par rapport au pied de l'ouvrage.

Son remplissage est effectué par une canalisation en acier de Ø 250 mm provenant de la maille Nord du réseau de transport Haute Pression longeant la rivière ''La Seillonne'' depuis CARAMAN.

Ce réservoir alimente la majeure partie de la commune et dessert 874 abonnés dont 99 sur la commune de LAVALETTE.

La consommation annuelle d'eau potable des abonnés de la commune a été de 17 213 m³ pour l'année 2010.

Le réseau de distribution de la commune est constitué de canalisations en fonte pour les diamètres de 150 mm, de 125 mm et de 100 mm et en PVC pour les diamètres inférieurs.

Compte tenu des origines de mise en charge de ces conduites et des cotes altimétriques des habitations, les pressions de desserte rencontrées chez les usagers varient entre 3.5 bar et 9 bar.

Le réseau principal supporte 6 poteaux d'incendie dont les mesures effectuées lors de la dernière campagne figurent dans le tableau suivant:

Calibre de l'hydrant	NUMSDIS	Localisation	Origine des charges (Réservoir)	Pression statique (bar)	Pressions dynamiques (bar)	Débit (m3/h)	Date de la mesure
PI de 100 mm	313520001	Proche mairie - Rue du Pigeonnier	Vallesvilles	7.0	1.0	39	08/02/2010
PI de 100 mm	313520002	RD59 - Face Tunet - Rue du Pigeonnier	Vallesvilles	6.5	1.0	50	08/02/2010
PI de 100 mm	313520003	RD65C - Face Cantalauze - Route des Barthets	Vallesvilles	5.5	3.0	60	08/02/2010

PI de 100 mm	313520004	Entreprise Moretti - 12 Chemin de L'Autan	Lavalette	7.5	4.0	60	08/02/2010
PI de 100 mm	313520005	ZAC Les Landes (limite de commune)	Lavalette	9.0	6.0	60	08/02/2010
PI de 65 mm	313520006	Chemin du Poirier	Vallesvilles	7.5	1.0	32	08/02/2010
PI de 100 mm	313525560	Site Tunet	Vallesvilles	Poteau d'incendie privé			

III - DEFINITION DES HYPOTHESES DE CALCUL

Le fonctionnement des réseaux d'adduction et de distribution est exclusivement gravitaire et s'affranchit ainsi de tout pompage consommateur d'énergie électrique.

La détermination des pressions obtenues en chaque point du réseau comporte deux notions, la pression statique et la pression dynamique.

La pression statique est définie simplement par la différence d'altitude qui existe entre le niveau d'eau du réservoir et le point de prélèvement qui en dépend.

Cette pression correspond à une valeur maximale uniquement disponible lorsque le réseau n'est pas utilisé, c'est-à-dire essentiellement la nuit.

La pression dynamique est le reflet du fonctionnement du réseau puisqu'elle est le résultat de la pression statique diminuée des pertes de charges créées par l'écoulement de l'eau dans les canalisations.

Ces pertes de charge sont plus ou moins importantes selon les caractéristiques hydrauliques des canalisations et les débits appelés. Ainsi, la pression dynamique disponible en chaque point de livraison (comptage abonné) est constamment variable et atteint une valeur minimale en période de pointe de consommation estivale.

Pour assurer à chaque nouvelle construction une pression considérée actuellement comme satisfaisante, l'établissement de nouveaux branchements ne pourrait être consenti que si la pression dynamique obtenue sur site s'avère égale ou supérieure à 2 bar.

Toutefois, en présence d'une pression inférieure sans toutefois atteindre la pression minimale réglementaire qui est fixée à 0,3 bar au point le plus élevé et le plus éloigné de l'immeuble[1], les abonnés ont la faculté de mettre en place sur leurs installations à leurs frais risques et périls, une bâche de reprise et un surpresseur placés en aval du compteur à condition que ces dispositifs n'entraînent pas de désordres pour le réseau public.

Pour ce qui concerne l'évaluation des besoins en eau potable dans son principe général, les services techniques du Syndicat réalisent chaque étude de réseau selon les modalités suivantes :

---

[1] article R 1321-57 du code de la Santé Publique

Deux types de simulation :

Afin de caler le fonctionnement du réseau et d'obtenir des résultats satisfaisants au niveau des conduites principales et des extrémités d'antennes, il convient de comparer une première simulation tenant compte de la consommation de l'ensemble des abonnés et de leur débit moyen affecté d'un coefficient de pointe, avec une seconde simulation basée sur la simultanéité du tirage, à partir d'un débit représentant une fraction de l'ensemble des abonnés.

La première méthode permet de prendre en compte tous les abonnés et de les répartir "zone par zone" pour obtenir une bonne définition générale des débits dans le réseau.

La seconde méthode permet d'examiner les conditions de desserte de l'extrémité des antennes du réseau et apporte une cohérence supplémentaire par rapport à la réalité des débits observés pour les secteurs avec peu d'abonnés.

Evaluation des débits :

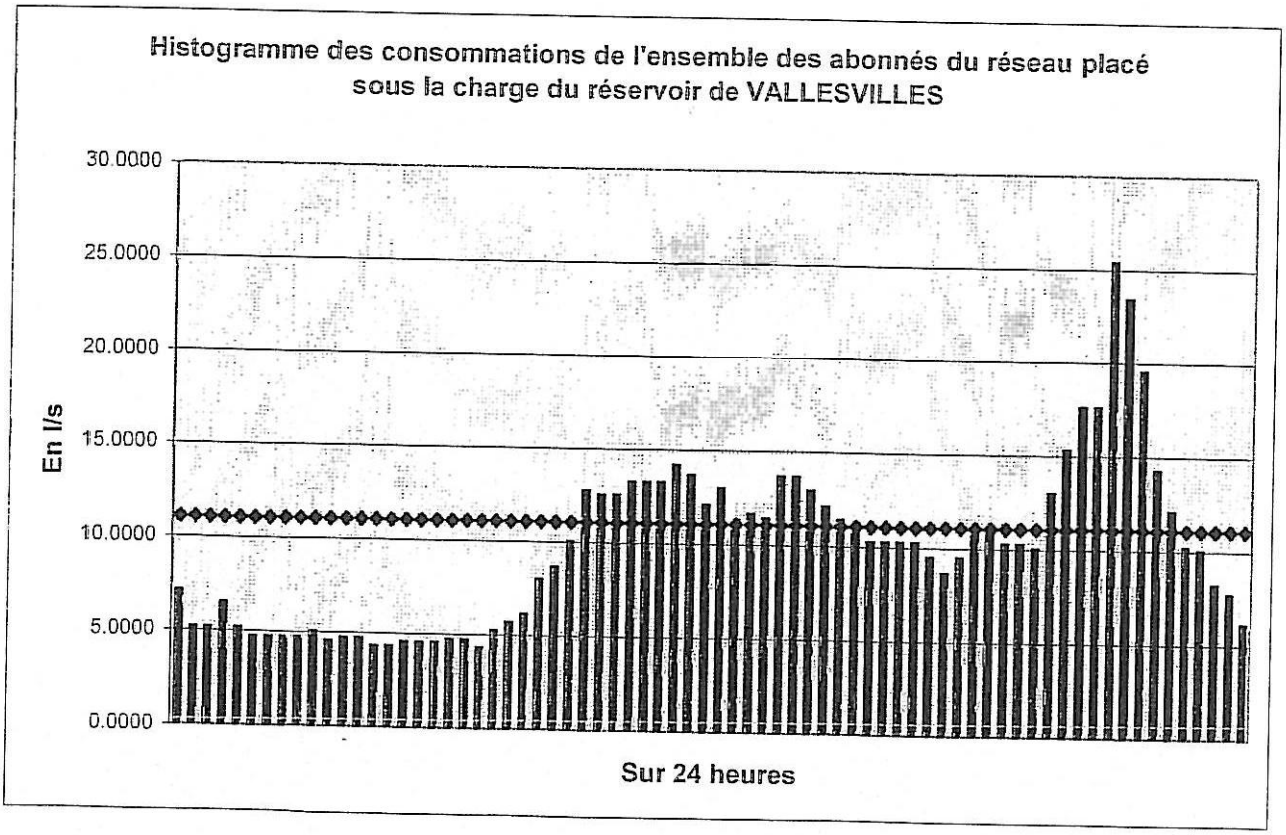
Les calculs menés pour la commune de MONDOUZIL, nécessitent l'examen des unités de distribution composées par les 2 réservoirs précités.

- Concernant la modélisation du réservoir de VALLESVILLES desservant 874 abonnés, le débit moyen annuel comprenant tous les usages et le débit de fuite est estimé à 4,43 l/s (sur la base de 160 m^3/ an / abonné).

En considérant le type d'habitat rencontré, comprenant principalement des habitations individuelles, le coefficient de la journée de pointe susceptible de correspondre est de 2,5.

Ainsi le débit moyen de la journée de pointe peut être estimé à 11,07 l/s (4,43 l/s X 2,5) et le débit de l'heure de pointe peut correspondre au débit moyen de la journée de pointe affecté du coefficient de Tribut de 2,3 pour 874 abonnés, soit un débit horaire de pointe de 25,46 l/s.

L'histogramme des consommations de la journée de pointe pour les abonnés dépendant du réservoir de VALLESVILLES est donc le suivant:

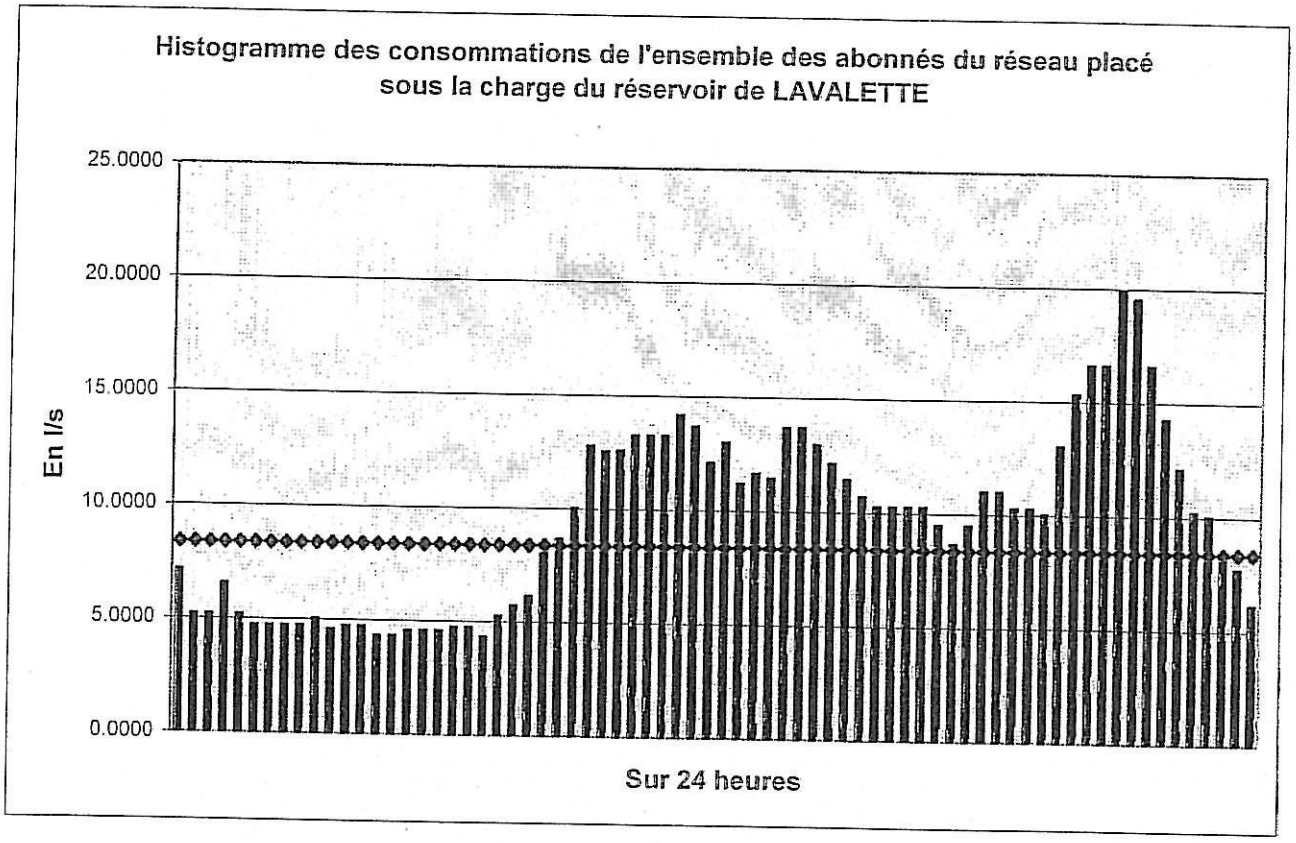


• Concernant la modélisation du réservoir de LAVALETTE desservant 661 abonnés, le débit moyen annuel comprenant tous les usages et le débit de fuite est estimé à 3,35 l/s (sur la base de 160 m^3/ an / abonné).

En considérant le type d'habitat rencontré, comprenant principalement des habitations individuelles, le coefficient de la journée de pointe susceptible de correspondre est de 2,5.

Ainsi le débit moyen de la journée de pointe peut être estimé à 8,37 l/s (3,35 l/s X 2,5) et le débit de l'heure de pointe peut correspondre au débit moyen de la journée de pointe affecté du coefficient de Tribut de 2,38 pour 661 abonnés, soit un débit horaire de pointe de 19,92 l/s.

L'histogramme des consommations de la journée de pointe pour les abonnés dépendant du réservoir de LAVALETTE est donc le suivant:



Pour les études concernant des projets de développement, il conviendra d'augmenter le nombre d'abonnés et de recaler selon le type d'urbanisme les coefficients susvisés.

A partir de ces éléments, tous les autres besoins particuliers (activités industrielles et artisanales, écoles, établissements du secteur médical, ...) exceptée l'irrigation, peuvent être transposés en nombre de branchements domestiques équivalents en fonction de leurs débits instantanés, des volumes annuels et éventuellement des plages horaires d'utilisation. Ainsi, un histogramme particulier pourra être élaboré.

Bien évidemment, ces études de réseaux ne peuvent aboutir à des résultats cohérents que si tous les paramètres mentionnés plus haut sont connus ou correctement estimés.

De fait, les disponibilités des équipements publics existants ainsi que les renforcements ou extensions qui seraient nécessaires ne se prêtent qu'à une évaluation assujettie à la fonctionnalité et la chronologie des scénarii envisagés.

Assainissement collectif

La 1re station d'épuration a été construite en 1990 avec une capacité de 100 EQH.

La zone d'activités, qui accueillait 5 entreprises, a été raccordée à la suite de la réalisation de la station.

Le lotissement Le Poirier a été raccordé en 1995 (21 habitations). Une station de relevage située en bas du lotissement permet d'acheminer les effluents vers une canalisation principale qui passe sous la RD59a.

Le réseau a été rallongé en 1997 vers le haut du village pour raccorder 4 habitations supplémentaires.

4 entreprises nouvelles installées sur la zone d'activités ont par la suite été raccordées.

Mais la station remplissait de plus en plus mal sa fonction et devenait obsolète.

Une nouvelle station de 300EQH a été mise en service fin 2009.

En 2010, nous avons prolongé le réseau vers la rue St. Martial et vers la Mairie pour 14/15 abonnés supplémentaires.

Ce équipement, implanté a plus de 200 mètres des premières installations, dessert la zone UB du Village, la zone d'activités (UE) et les zones INA et IINA du Village. Au total, 45 habitations sont raccordées et 12 entreprises.

La Station de Relevage

Après quelques problèmes d'entretien, et le remplacement d'un moteur, cette installation fonctionne correctement pour la zone pour laquelle elle a été créée. Suite aux travaux réalisés, Veolia n'a signé aucun dysfonctionnement.

Toulouse le 21/11/2011

NOTICE DECHETS

Introduction

La Commune de Mondouzil a délégué la compétence collecte et élimination des déchets à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse depuis le 1er janvier 2011.

La Communauté Urbaine créée par arrêté préfectoral du 24/12/08 regroupe 37 communes pour environ 700 000 habitants.

- *Aigrefeuille*
- *Aucamville*
- *Aussonne*
- *Balma*
- *Beaupuy*
- *Beauzelle*
- *Blagnac*
- *Brax*
- *Bruguières*
- *Castelginest*
- *Colomiers*
- *Cornebarrieu*
- *Cugnaux*
- *Drémil-Lafage*
- *Fenouillet*
- *Flourens*
- *Fonbeauzard*
- *Gagnac sur Garonne*
- *Gratentour*
- *Launaguet*
- *Lespinasse*
- *Mondonville*
- *Mondouzil*
- *Mons*
- *Montrabé*
- *Pibrac*
- *Pin-Balma*
- *Quint-Fonsegrives*
- *Saint-Alban*
- *Saint-Jean*
- *Saint-Jory*
- *Saint-Orens*
- *Seilh*
- *Toulouse*
- *Tournefeuille*
- *Union (l')*
- *Villeneuve Tolosane*

La Communauté Urbaine, qui a par ailleurs adhéré à DECOSET pour une partie de la compétence traitement, exploite plusieurs déchèteries.

Collecte des Déchets

⌦ ***Collecte, traitement et conteneurisation des déchets ménagers et assimilés***

Collecte

➢ *Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en porte-à-porte, deux fois par semaine.*

Après collecte, les déchets ménagers sont directement transportés au centre de transfert de l'Union.

Traitement

Les déchets ménagers assimilés sont acheminés à l'usine d'incinération de Bessières exploitée par ECONOTRE.

Conteneurisation

Les collectes sont conteneurisées avec mise à disposition de bacs roulants.

Les conteneurs destinés à la présentation des déchets sont achetés par la Communauté Urbaine et entretenus par un prestataire.

☒ ***Collecte, traitement et conteneurisation des matériaux sélectifs issus des particuliers, des déchets verts et du carton des entreprises***

Collecte

➢ *Les emballages ménagers (cartons, cartonnettes, flacons plastiques, acier et aluminium) et les papiers, journaux, magazines sont collectés en porte-à-porte et en mélange une fois par semaine.*

➢ *Le verre est collecté en porte-à-porte, une fois par semaine, dans un contenant séparé.*

➢ *Les déchets verts ne sont pas collectés.*

Après collecte, les emballages sont acheminés au centre de transfert de L'Union. Quant au verre, celui-ci est acheminé au centre de transfert du prestataire.

Traitement

Le verre stocké est ensuite acheminé à la Verrerie Ouvrière d'Albi pour être recyclé.

Les emballages ménagers et les papiers journaux magazines en mélange stockés au centre de transfert de l'Union sont acheminés au centre de tri de ECONOTRE à Bessières où ils seront triés puis mis en balles avant d'être expédiés dans leurs filières de recyclage respectives.

Conteneurisation

Emballages ménagers : Pour cette collecte, les foyers individuels sont équipés de caissettes jaunes de 60 litres. Des conteneurs à couvercle operculé jaune de 120 à 660 litres sont installés dans les locaux à déchets des immeubles pour la collecte des collectifs.

Verre : Les foyers sont équipés de caissettes vertes de 32 litres. Des conteneurs à couvercle operculé vert de 120 litres à 240 litres sont installés dans les locaux à déchets des immeubles pour la collecte des collectifs.

Les conteneurs destinés à la présentation des différents matériaux sélectifs sont achetés par la Communauté Urbaine et les bacs roulants entretenus par un prestataire.

⌦ ***La déchèterie de L'Union***

Du mardi au samedi : 9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00
Le dimanche : 9 h 00 - 17 h 00
(fermée le lundi et les jours fériés)

Modalités d'accès

Etre habitant de la Communauté Urbaine (Cf. liste des communes CUGT)
Cartes : *Les habitants y accèdent sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Les gardiens ouvriront la barrière manuellement.*
Limitations : *L'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux remorques, et aux véhicules de PTAC inférieur à 3,5 tonnes et de hauteur inférieure à 1,90 m.*

Déchets acceptés

Gravats, végétaux, ferrailles, cartons, tout venant, pneumatiques, DEEE, vêtements, meubles bois, bois vernis, bois brut, palettes, papiers, verre, bouteilles plastiques, huile de vidange, huile de friture, batteries, piles, DMS.

Déchets refusés

Amiante, bouteilles de gaz, produits explosifs et radioactifs, cadavres d'animaux, déchets automobiles.

⌦ ***Les encombrants***

Les gros électro ménagers, matelas, meubles, ... sont à déposer en déchèterie.

⌦ ***Le compostage domestique***

Des composteurs individuels peuvent être mis à la disposition des particuliers habitant en pavillon avec jardin. Deux volumes de composteurs sont disponibles : 300 litres et 600 litres.